

## DECISION DE DECLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC

(Établie en deux exemplaires originaux)

Réf. SPA : AL 8308-01  
Décision DD n°20170061

### SNCF Réseau

Vu le code des transports, notamment son article L. 2111-21;

Vu le code général de la propriété des personnes publiques, et notamment son article L. 2141-1 / L.2141-2,

Vu la loi n°2014-872 du 4 août 2014 portant réforme ferroviaire et notamment son article 25 portant dénomination de l'établissement « Réseau ferré de France » en « SNCF Réseau » à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015 ;

Vu le décret n° 97-444 du 5 mai 1997 relatif aux missions et aux statuts de SNCF Réseau modifié par le décret n°2015-140 du 10 février 2015, notamment son article 50,

Vu l'Arrêté du Ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie du 25 juin 2015 fixant les obligations d'information de l'Autorité de régulation des activités ferroviaires et routières (ARAFER) des projets de déclassement de la SNCF, SNCF Réseau et SNCF Mobilités,

Vu la délibération du conseil d'administration de SNCF Réseau en date du 22 juillet 2015 portant délégation de pouvoirs à son président et fixant les conditions générales des délégations au sein de SNCF Réseau,

Vu la décision du Président du conseil d'administration de SNCF Réseau en date du 01 juillet 2016 portant délégation de pouvoirs au Directeur Territorial Réseau Alsace Lorraine Champagne – Ardennes,

Vu l'avis du Conseil Régional de Alsace Champagne-Ardenne Lorraine en date du 02 mars 2017

Vu l'autorisation de l'Etat en date du 21 avril 2017

Considérant que le bien n'est plus affecté aux missions de SNCF Réseau,

**DECIDE :**

**ARTICLE 1**

**Terrains :**

Le terrain Terrain plain-pied sis à JEANMENIL 88367 tel qu'il apparaît dans le tableau ci-dessous et sur le plan joint à la présente décision sous teinte jaune, est déclassé du domaine public ferroviaire.

Code INSEE Commune	Lieu-dit	Références cadastrales		Surface (m <sup>2</sup> )
		Section	Numéro	
JEANMENIL 88251	AU GRAND CERISIER	AN	0203	1685
			<b>TOTAL</b>	1685

**ARTICLE 2**

Copie de la présente décision sera communiquée au Préfet de Département des Vosges.

La présente décision de déclassement sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture du département des Vosges.

La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel de SNCF Réseau,

**Fait à Strasbourg**

**Le 02 mai 2017**

Marc BIZIEN

Directeur Territorial Réseau  
Grand EST

Département :  
VOSGES

Commune :  
JEANMENIL

Section : AN  
Feuille : 000 AN 01

Échelle d'origine : 1/2000  
Échelle d'édition : 1/1500

Date d'édition : 09/01/2017  
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC48  
©2016 Ministère de l'Économie et des  
Finances

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

-----  
EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL  
-----

Le plan visualisé sur cet extrait est géré  
par le centre des impôts foncier suivant :  
EPINAL  
1, rue du Dr LAFLOTTE et de l'Ancien  
Hôpital B.P. 574 88018  
88018 EPINAL CEDEX  
tél. 03-29-69-22-95 - fax 03-29-69-23-74  
cdif.epinal@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

